

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 356

12 mars 2007

SOMMAIRE

Agri-Food S.A.	17053	Luki 83 Holding A.G.	17064
Aiggre Dutch Holding II S.à r.l.	17065	Luki 83 Holding A.G.	17072
Ashanti Invest S.A.	17059	Luxembourg Marine Services S.A.	17055
Ausema Holding S.A.	17061	Micro Location System International S.A.	17086
BDO Tyburn Lane Management S.A.	17043	Micro Location System International S.A.	17074
Bergen S.A.	17088	Micro Location System International S.A.	17075
Bonus S.A.	17054	Micro Location System International S.A.	17075
Burlington Worldwide Limited	17058	Micro Location System International S.A.	17075
Celtis S.à.r.l.	17059	Micro Location System International S.A.	17074
Charlotte Investment S.A.	17043	Müller Sàrl	17076
Coastal Holdings Europe Soparfi S.à r.l.	17055	Ongame Luxembourg S.A.	17073
Cosmopolitan Holding S.A.	17087	Pearson Luxembourg Holdings S.e.N.C.	17062
Cosmopolitan Holding S.A.	17087	Pearson Luxembourg Holdings S.e.N.C.	17062
Damasca S.A.	17054	Pearson Luxembourg N° 1 and Pearson Lu- xembourg N° 2 S.e.N.C.	17062
Edicom S.A.	17076	Pearson Luxembourg N° 1 and Pearson Lu- xembourg N° 2 S.e.N.C.	17062
EURODITEC Holding A.G.	17087	Penrose International S.A.	17042
Euromax II MBS S.A.	17059	Praine Management S.A.	17061
FB Invest S.A.	17063	Rubis S.A.	17062
Financière des Ardennes S.A.	17060	Société Européenne de Services et de Courtage S.A.	17056
FIRST LuxCo 2 S.à r.l.	17076	Société Européenne de Services et de Courtage S.A.	17062
First Top LuxCo	17056	Subcart S.A.	17075
Fortis Insurance Belgium Investment Company	17063	Sybillé S.à r.l.	17076
Hanwell S.A.	17083	Technicalux S.A.	17072
Highcom, S.à.r.l.	17060	Technology Venture Partners S.A.	17058
Holzhauser Haustechnik S.A.	17082	Undercarriage Participation S.A.	17054
I.C. Trading S.à.r.l.	17061	Vern Participations et Gestions Immobiliè- res S.A.	17053
Interactive Technology Data S.A.	17086		
Irus Holding Luxembourg S.à r.l.	17085		
JER Baywatch S.à r.l.	17057		
JER Cornavin S.à r.l.	17057		
JER Europe Fund III 2 S.à r.l.	17055		
JER Thunderbird S.à r.l.	17056		
JER Victor Hugo S.à r.l.	17058		
Lion S.A.	17088		
Luki 83 Holding A.G.	17064		

Penrose International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.310.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société PENROSE INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 5 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 876 du 8 juin 2002, dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Helena Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le troisième mercredi du mois d'avril à 15.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 6 alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois d'avril à 15.00 heures et pour la première fois en 2007.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, H. Di Vito, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2006. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007016675/5770/55.

(070009268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Charlotte Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 111.517.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social en date du 5 janvier 2007

1. La démission de Monsieur Vincenzo Arno' de son poste d'administrateur est acceptée.

2. Monsieur Alexis De Bernardi, Licencié en Sciences Economiques, né le 13 février 1975, à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme
CHARLOTTE INVESTMENT S.A.

G. Diederich / L. Vegas-Pieroni
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007016319/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05428. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

BDO Tyburn Lane Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 123.466.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) VALENCIA HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Frances House, Sir William Place, St Peter Port, Guernsey, registered with the Guernsey Companies Registry under number 41270,

here represented by Mr David Louis, lawyer, professionally residing in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in the Isle of Man, on 13 December 2006,

which power of attorney, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities, and

2) BIANO LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Isle of Man, having its registered office at First floor, Jubilee Buildings, Victoria streets, Douglas, Isle of Man IM1 2SH registered with the Isle of Man Companies Registry under number 088863C,

here represented by Mr David Louis, lawyer, professionally residing in 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in the Isle of Man, on 13 December 2006,

which power of attorney, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Name - Registered Office - Duration - Object

Art. 1. Between the above-mentioned persons, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a public limited liability company (société anonyme) under the name of BDO TYBURN LANE MANAGEMENT is formed (the «Company»).

Art. 2. The registered office of the Company will be established in Luxembourg.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the board of directors which have all powers to adapt the present article before a notary public.

The board of directors shall also have the right to set up offices, administrative centers, agencies and subsidiaries wherever it shall see fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal.

Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the corporation which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the directors of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The Company shall take up the role/function/position of general managing partner of BDO TYBURN LANE BRANDENBURG S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) to be incorporated under the laws of Luxembourg, in relation to the management of its assets. The Company has as its object the holding of participations under whatever form in BDO TYBURN LANE BRANDENBURG S.C.A. and in any other company as well as the management and development of these participations and the investment in all forms of securities, bonds, debt equities or instruments of a similar nature.

The Company shall carry out no industrial activity and shall have no commercial establishment open to the public.

The Company may carry out any activity deemed useful for the achievement of its object, nonetheless remaining at all times within the limits set by the laws and regulations applicable.

Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros), represented by 1,240 (one thousand two hundred and forty) shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, fully paid in.

The authorized share capital is set at EUR 100,000.- (one hundred thousand euros), represented by 4,000 (four thousand) shares of a par value of EUR 25.- (twenty-five) each.

The board of directors is authorised and empowered to:

- realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised share capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, against payment in cash or in kind, by conversion of claims, integration of reserved profits or in any other manner;

- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and

- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash on the view of the waiver of the preferential subscription right of the former shareholders.

This authorisation is valid for a period of five years from the present instrument, and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will not have been issued by the board of directors.

Following each increase of the corporate capital, realised and duly stated in the form provided for by law, the second paragraph of this article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorised and empowered by it for this purpose.

The subscribed capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The Company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company shall be in registered form.

A register of registered shares shall be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the law concerning commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the «Law»).

Ownership of registered shares shall be established by inscription in the said register.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company; the same rule shall apply in the case of conflict between an usufructuary (usufruitier) and a pure owner (nu-propriétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Art. 8. The board of directors may, following a decision of the general meeting of shareholders, authorize the issue of bonds, convertible or not, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and payment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds shall be kept at the registered office of the Company.

The bonds must be signed by two directors; these two signatures may be handwritten, typed or affixed by way of stamp.

Management - Supervision

Art. 9. The Company is administered by a board of directors of not less than three members, shareholders or not, who are appointed by the general meeting of shareholders for a term which may not exceed six years, and who can be dismissed at any time.

The board of directors will elect a chairman from among its members and if it decides to do so, one or several vice chairmen. The first chairman is appointed by the general meeting of shareholders. If the chairman is unable to be present, his place shall be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect.

Retiring members of the board of directors are eligible for re-election.

Art. 10. Meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two members.

The directors shall be convened separately to each meeting of the board of directors. Except in an emergency which shall be specified in the convening notice, the convening notice shall be announced at least fifteen days before the date fixed for the meeting.

The meeting shall be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified on the convening notice.

The board of directors can validly deliberate and take decisions only if a majority of its members is present or represented.

Directors unable to be present may delegate by letter another member of the board of directors to represent them and to vote in their name.

Decisions of the board of directors are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution is equal, the chairman has a casting vote. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, cable, facsimile or telex.

An director having personal interests opposite to those of the Company in a matter submitted to the approval of the board of directors shall be obliged to inform the board of directors thereof and his declaration shall be recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board of directors.

At the next general meeting of shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director has a personal interest contrary to that of the Company.

In the event of a member of the board of directors having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board of directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

Art. 11. The decisions of the board of directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by at least two directors.

Copies or extracts will be signed by the chairman or any two members of the board of directors.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the present articles of the Company in the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

Art. 13. The board of directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may appoint proxies for definite powers, and revoke such appointments at any time. It may also with the prior approval of the general meeting of shareholders, entrust day-to-day management of the Company's business to one of its members, appointed managing director.

Art. 14. The board of directors will represent the Company in court as plaintiff or as defendant.

All writs or judicial acts for or against the Company are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 15. All documents and mandates shall validly commit the Company if they are signed in the name of the Company by two directors, or by a representative duly authorized by the board of directors.

Art. 16. The audit of the Company's affairs will be entrusted to one or more auditors, shareholders or not, to be appointed by the general meeting of shareholders which will determine their number, remuneration and term of their mandate which cannot exceed six years. Retiring auditors are eligible for re-election.

General Meetings of Shareholders

Art. 17. The general meeting of shareholders by simple resolution may allocate to the directors a remuneration appropriate to the performance of their duties.

Art. 18. The general meeting of shareholders properly formed represents the whole body of shareholders. Its decisions are binding on shareholders who are absent, opposed or abstain from voting.

Art. 19. For admission to the general meeting of shareholders, each shareholder must deposit its registered certificates at the registered office or at institutions indicated in the convening notice five days before the date fixed for the meeting.

Art. 20. The general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg on the first Tuesday of the month of September of each year at 2.00 p.m.

If this day is an official holiday, the meeting shall be postponed to the next full working day at the same hour. General meetings of shareholders will be held in Luxembourg at the place to be indicated in the convening notices or in the municipality in which the registered office is located, should the registered office have been transferred elsewhere, or in such other place as shall be decided by the board of directors.

Art. 21. The general meeting of shareholders shall hear the statement of the board of directors and the auditor, vote on the approval of the report and accounts and on the distribution of the profit, proceed to make all nominations required by the articles of association, discharge the directors and auditors and take such further action on other matters that may properly come before it.

Each share entitles the holder to one vote.

Each shareholder is entitled to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each shareholder is entitled to request a vote by secret ballot.

Art. 22. The general meeting of shareholders deliberating at a quorum and with a majority as prescribed by the Law can amend the articles of association in every respect except to the extent that the Law imposes a limitation.

Art. 23. The board of directors shall be responsible for calling both ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

It shall be necessary to call a general meeting of shareholders whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital make a request in writing indicating the agenda.

All notices convening general meetings of shareholders must contain the agenda for such meetings.

The board of directors may determine the form of proxies to be used and require them to be deposited at a time and place which it shall fix.

Art. 24. The general meeting of shareholders is presided over by the chairman of the board of directors or, in his absence, by the director who replaces him or by a person designated by the general meeting of shareholders.

The meeting will choose from the present a scrutineer.

Art. 25. The minutes of the general meetings of shareholders will be signed by any shareholder who wishes to do so.

However, in cases where decisions of the general meeting of shareholders have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the board of directors or another director.

Financial Year - Balance Sheet - Distribution of Profits

Art. 26. The Company's financial year runs from the 1st April to the 31st March of every year.

Art. 27. Each year, at the end of the financial year, the board of directors shall draw up the annual accounts of the Company in the form foreseen by the Law.

At the same time, the accounts will be closed.

At the latest one month prior to the annual general meeting of shareholders, the board of directors shall submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by the Law to the auditor who will thereupon draw up his report.

A fortnight before the annual general meeting of shareholders the balance sheet and profit and loss account, directors report, auditors report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 28. The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the board of directors, represents the net profit.

Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the authorized and issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the general meeting of shareholders.

Dividends, when payable, shall be distributed at the time and place fixed by the board of directors within the limits of the decision of the general meeting of shareholders.

Interim dividends may be paid by the board of directors, with the approvals as foreseen by Law and subject to the other legal requirements.

The general meeting of shareholders may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 29. The Company may be dissolved at any time by decision of the general meeting of shareholders following the provisions relevant to amendments to the articles of association.

Art. 30. In the event of the dissolution of the Company the general meeting of shareholders shall determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

An amount necessary to repay the paid up portion of each share will be deducted from net assets after settlement of liabilities on liquidation; any surplus will be distributed equally between all shareholders.

General Disposition

Art. 31. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Law and to the laws modifying it.

Transitional Dispositions

The first business year begins on the date of the present deed and ends on the 31st of March 2007.

The first annual general shareholders' meeting will be held on the last Tuesday of the month of September 2007.

Subscription

The articles of association of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe for the 1,240 (one thousand two hundred and forty) shares representing the whole of the share capital, as follows:

Subscribers	Number of Shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital (%)
VALENCIA HOLDINGS LIMITED	620	15,500.-	50
BIANO LIMITED	620	15,500.-	50
Total:	1,240	31,000.-	100

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand euros) from now on are at the free disposal of the Company, proof thereof having been given to the officiating notary by a bank certificate.

Statement - Evaluation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand nine hundred euro.

Extraordinary General Meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote :

1. The number of directors is fixed at five (5).

2. The following have been appointed as directors:

- Mr Michael Chidiac, managing director, born on 29 June 1966 in Beirut (Lebanon), with professional address at 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mr Guy Hornick, Partner in charge of real estate, born on 29 March 1951 in Luxembourg City (Luxembourg), with professional address at 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Mr Bill Ledwige, chartered accountant, born on 19 July 1950 in Dublin (Ireland), with professional address at Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2;

- Mr Mark Griffin, fund manager, born on 16 February 1975 in Tralee (Ireland), with professional address at 43/44 Albemarle Street, London, W1S 4JJ;

- Mr François Pfister, lawyer, born in Brussels (Belgium) on 25 October 1961, with professional address at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The term of office of the directors shall be for six (6) years.

3. The number of the statutory auditors is fixed at one (1).

4. KPMG AUDIT LUXEMBOURG, having its registered office at 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, has been appointed as statutory auditor.

The term of office of the statutory auditor shall be for six (6) years.

5. The registered office of the Company will be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. VALENCIA HOLDINGS LIMITED, une société constituée et régie par les lois de Guernesey, ayant son siège social à Frances House, Sir William Place, St Peter Port, Guernsey, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Guernesey sous le numéro 41270,

ici représentée par Monsieur David Louis, avocat, en vertu d'une procuration donnée à l'île de Man le 13 décembre 2006.

laquelle procuration, signée ne varietur, restera annexée aux présentes avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

2. BIANO LIMITED une société constituée et régie par les lois de l'île de Man, ayant son siège social à First floor, Jubilee Buildings, Victoria streets, Douglas, Isle of Man IM1 2SH, enregistrée auprès du Registre des Sociétés de l'île de Man sous le numéro 088863C,

ici représentée par Monsieur David Louis, avocat, en vertu d'une procuration donnée à l'île de Man le 13 décembre 2006.

laquelle procuration, signée ne varietur, restera annexée aux présentes avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de BDO TYBURN LANE MANAGEMENT S.A., (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelle au cas où le siège social de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour adapter le présent article par acte authentique.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, où cela lui semblera opportun, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par les administrateurs de la société, qui, suivant les circonstances, seront les mieux placés pour y procéder.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prendra la qualité d'associé-gérant commandité de BDO TYBURN LANE BRANDENBURG S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise, en relation avec l'administration de ses actifs, mais ne procurera pareille assistance à aucune autre société. Elle a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans BDO TYBURN LANE BRANDENBURG S.C.A. et dans toute autre société ainsi que l'administration et le développement de ces participations et l'investissement dans toutes formes de valeurs, d'obligations, de titres de créances ou d'instruments de nature similaire.

La Société n'exercera aucune activité industrielle et ne maintiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par les lois et règlements qui lui sont applicables.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 1.240 (mille deux cent quarante actions), chacune d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), entièrement libérées.

Le capital social autorisé est fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) représenté par 4.000 (quatre mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

Le conseil d'administration est autorisé et dispose du pouvoir de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives par l'émission d'actions nouvelles contre paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances, incorporation de réserves, ou de toute autre manière;

- d'arrêter l'endroit et la date pour l'émission et les émissions successives, le prix d'émission, les modalités et conditions de la souscription et de la libération des nouvelles actions et,

- de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces, au vu de la renonciation des autres actionnaires concernés à leur droit de souscription.

La présente autorisation est valable pour une période de cinq ans à compter du présent acte, et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé qui n'auront pas encore été émises par le conseil d'administration à cette date.

A la suite de chaque augmentation du capital social réalisée et dûment constatée dans la forme requise par la loi, le présent article 5 sera modifié afin de tenir compte de l'augmentation de capital réalisée; pareille modification sera documentée sous forme authentique par le conseil d'administration ou toute personne dûment autorisée et mandatée par lui à cette fin.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification statutaire.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social de la Société un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»).

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription dans ledit registre.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant son seul propriétaire à l'égard de la Société. Il en sera même dans le cas d'un conflit opposant un usufruitier et un nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, pour un terme ne pouvant dépasser six années et révocables à tout moment.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale des actionnaires. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil d'administration ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil d'administration se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil d'administration pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil d'administration seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil d'administration dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être émises par lettre, télégramme, télécopie ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil d'administration, sera obligé d'en informer le conseil d'administration et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil d'administration afférentes à cette affaire.

Lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil d'administration présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi, ou par les statuts de la Société à l'assemblée générale des actionnaires, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer à tout moment. Il peut également avec l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration représente la Société en justice, aussi bien en tant que demandeur qu'en tant que défendeur.

Les exploits ou actes judiciaires en faveur ou à l'encontre de la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 15. Tous documents et tous mandats engageront valablement la Société s'ils sont signés au nom de la Société par deux administrateurs, ou par un mandataire dûment autorisé par le conseil d'administration.

Art. 16. La surveillance des opérations de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire aux comptes sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 17. L'assemblée générale annuelle des actionnaires pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 18. L'assemblée générale des actionnaires légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 19. Pour être admis aux assemblées générales des actionnaires, tout actionnaire doit déposer ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, le premier mardi du mois de septembre de chaque année à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales des actionnaires se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation

ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu convenu par le conseil d'administration.

Art. 21. L'assemblée générale des actionnaires entendra le rapport du conseil d'administration et du (des) commissaire(s) aux comptes, votera sur l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au(x) commissaire(s) aux comptes et traitera de toutes autres questions qui pourront lui être dévolues.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 23. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires des actionnaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale des actionnaires chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des procurations à employer et exiger qu'elles soient déposées dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 24. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée générale des actionnaires, préside les assemblées générales des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires choisira parmi les assistants un scrutateur.

Art. 25. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée générale des actionnaires doivent être certifiées conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 26. L'année sociale commence le premier avril et finit le trente-et-un mars de chaque année.

Art. 27. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, le conseil d'administration soumettra le bilan de la Société et le compte des pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au(x) commissaire(s) aux comptes qui, sur cette base, établira son rapport.

Quinze jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, le bilan, le compte des profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du (des) commissaire(s) aux comptes ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la Loi, seront déposés au siège social de la Société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

Art. 28. L'excédent créditeur du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deans les limites fixées par l'assemblée générale des actionnaires.

Des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration, dans les limites prévues par la Loi et dans le respect de toute autre prescription légale.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 29. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale des actionnaires statuant suivant les modalités prévues pour les modifications statutaires.

Art. 30. Lors de la dissolution de la Société, l'assemblée générale des actionnaires règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 31. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 2007.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira le premier mardi du mois de septembre de l'an 2007 à 14.00 heures.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été établis, les comparants déclarent

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit (en EUR)	% du capital social (%)
VALENCIA HOLDINGS LIMITED	620	15.500,-	50
BIANO LIMITED	620	15.500,-	50
Total:	1.240	31.000,-	100

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement mille neuf cents euros

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq.

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs:

- Monsieur Michael Chidiac, administrateur-délégué, né le 29 juin 1966 à Beyruth (Liban), ayant son adresse professionnelle au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Guy Hornick, associé en charge du département immobilier, né le 29 mars 1951 à Luxembourg - ville (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Bill Ledwige, expert comptable, né le 19 juillet 1950 à Dublin (Irlande), ayant son adresse professionnelle à Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2;

- Monsieur Mark Griffin, administrateur de fonds, né le 16 février 1975 à Tralee (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 43/44 Albemarle Street, London, W1S 4JJ;

- Monsieur François Pfister, avocat, né le 25 octobre 1961 à Bruxelles (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à six (6) ans.

3. Le nombre de commissaire aux comptes est fixé à un.

4. KPMG AUDIT LUXEMBOURG, ayant son siège social au 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes.

La durée du mandat du commissaire aux comptes est fixée à six (6) ans.

5. Le siège social de la Société est établi au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, les présents statuts sont rédigés en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Louis, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 50, case 9. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007016840/242/530.

(070009588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Vern Participations et Gestions Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.097.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 18 décembre 2006

Monsieur Diederich Georges est renommé administrateur pour une nouvelle période d'un an. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Monsieur Kara Mohammed, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société en remplacement de Monsieur Arno' Vincenzo démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme

VERN PARTICIPATIONS ET GESTIONS IMMOBILIERES S.A.

J. Rossi / G. Diederich

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007016322/545/22.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05424. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Agri-Food S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.155.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 janvier 2007

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Kara Mohammed, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

AGRI-FOOD S.A.

M. Kara / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007016323/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05388. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Undercarriage Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.486.

RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2005 (version abrégée) (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2005 déposé le 29 décembre 2006 n ° L060142774.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007016453/693/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04900. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Bonus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.453.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 10 janvier 2007*

La démission de Monsieur Arno' Vincenzo de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Reggiori Robert, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

BONUS S.A.

R. Reggiori / A. De Bernardi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007016325/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05392. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Damasca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 90.199.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 9 janvier 2007*

1. La démission de Monsieur Vincenzo Arno' de son poste d'administrateur est acceptée.

2. Monsieur Georges Diederich, Administrateur de sociétés, né le 19 mars 1936, à Esch-sur-Alzette, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

DAMASCA S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007016326/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05398. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Coastal Holdings Europe Soparfi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 108.189.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, M^e Jean Brucher, Avocat à la Cour, établi au 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, informe de la dénonciation en date du 31 décembre 2006 du siège social octroyé à la société COASTAL HOLDINGS EUROPE SOPARFI S.à r.l., ayant son siège social au 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2007016387/6053/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05632. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Luxembourg Marine Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.040.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 novembre 2006

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a nommé comme nouveau commissaire aux comptes, Monsieur Etienne Helon, expert comptable, demeurant professionnellement au n^o 8, Koning Boudewijnlaan, B-9160 Lokeren, avec effet immédiat pour une durée déterminée de trois ans en remplacement de Monsieur Jules Roebben, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007016375/1066/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05302. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

JER Europe Fund III 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.485.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 14 décembre 2006

L'associé de JER EUROPE FUND III 2 S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- Mark Weeden

- Michel van Krimpen

- Jonathan Hodnett

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

M. van Krimpen.

Référence de publication: 2007016379/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05114. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Société Européenne de Services et de Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 86.213.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007016451/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03708. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

First Top LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 122.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.509.

—
Extrait des Résolutions des Associés du 29 décembre 2006

Les associés de FIRST TOP LUXCO S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;
- de nommer Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- Mark Weeden
- Michel van Krimpen
- Kari Inkinen
- Jaakko Holkeri

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

M. Weeden.

Référence de publication: 2007016380/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05089. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

JER Thunderbird S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.484.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 14 décembre 2006

L'associé de JER THUNDERBIRD S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;
- de nommer Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- Mark Weeden
- Michel van Krimpen
- William Hancock

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

M. van Krimpen.

Référence de publication: 2007016381/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05117. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070008609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

JER Baywatch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.441.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 14 décembre 2006

L'associé de JER BAYWATCH S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;
- de nommer Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- Mark Weeden
- Michel van Krimpen
- Alastair Bell

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

M. van Krimpen.

Référence de publication: 2007016382/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05120. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070008608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

JER Cornavin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.442.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé du 14 décembre 2006

L'associé de JER CORNAVIN S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;
- de nommer Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- Mark Weeden
- Michel van Krimpen
- Claire Handley

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

M. van Krimpen.

Référence de publication: 2007016383/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05123. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070008607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Burlington Worldwide Limited, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.195.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance en date du 8 janvier 2007 que:

1. Monsieur David de Marco a démissionné en sa qualité de gérant.

2. Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été coopté gérant en remplacement de Monsieur David de Marco, avec effet immédiat. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

3. Le siège social est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007016410/6312/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04779. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070008772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

JER Victor Hugo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.443.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 14 décembre 2006

L'associé de JER VICTOR HUGO S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission d'Alan Botfield, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Ecosse, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de ses fonctions de gérant de la Société, avec effet immédiat;

- de nommer Mark Weeden, né le 4 décembre 1954 à Londres, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Les Gérants actuels sont:

- Mark Weeden

- Michel van Krimpen

- Sanjiv Raykundalia

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

M. van Krimpen.

Référence de publication: 2007016384/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05133. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070008606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Technology Venture Partners S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.985.

Le domicile de la société anonyme TECHNOLOGY VENTURE PARTNERS S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est dénoncé ce jour avec effet immédiat.

Les administrateurs, Messieurs:

- Norbert Schmitz

- Jean Bintner

ainsi que le commissaire aux comptes Monsieur Eric Herremans ont remis leurs démissions.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL

Signatures

Référence de publication: 2007016385/1023/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Euromax II MBS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 86.101.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour EUROMAX II MBS S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016455/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02206. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Ashanti Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.437.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 12 décembre 2006

Messieurs De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, et Heitz Jean-Marc, comptable, né le 28 septembre 1958 à Luxembourg, domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés administrateurs de la société pour une période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Monsieur Kara Mohammed, expert-comptable, né le 21 juillet 1954 à Oum Toub Denaira (Algérie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes de la société pour une période de trois ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Le siège social de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

ASHANTI INVEST S.A.

A. De Bernardi / J.-M. Heitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007016391/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05402. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Celtis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 118.924.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 4 janvier 2007

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 4 janvier 2007, les actionnaires:

- Ont décidé de transférer le siège social du 186, Val Sainte Croix L-1370 Luxembourg au 28, avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H. Lillo
Gérant Associé

Référence de publication: 2007016395/7020/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05134. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Highcom, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 107.853.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 11 décembre 2006

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 11 décembre 2006, les actionnaires:

- Ont décidé de transférer le siège social du 31, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg au 28, avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Elami
Gérant Associé

Référence de publication: 2007016397/7020/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05141. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Financière des Ardennes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 28, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 115.414.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement le 2 janvier 2007

Au cours de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 2 janvier 2007, les actionnaires:

- Ont décidé de transférer le siège social du 6, rue Jean Engin L-1466 Luxembourg au 28, avenue Marie Thérèse L-2132 Luxembourg

- Ont accepté la démission de la société de la société GRAHAM TURNER S.A., RC B 51.094, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling en qualité d'Administrateur et d'Administrateur Délégué de la société.

- Ont accepté la démission société GT IMMOBILIER S.A., RC B 64.135, avec siège social à L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling en qualité d'Administrateur de la société.

- Ont nommé en qualité d'administrateur Monsieur Victor Fouquet, né le 18 décembre 1979 à Villecresnes (94) France, employé privé, résident 186, Val Sainte Croix L-1370. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2011.

- Ont nommé en qualité d'administrateur Monsieur Gilles Malhomme, né le 9 septembre 1964 à Mont-Saint-Martin (54) France, Directeur, résident 186, Val Sainte Croix L-1370. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2011.

- Ont accepté la démission du commissaire aux comptes en fonction, la société GRAHAM TURNER S.A.

- Ont nommé à la fonction de commissaire aux comptes, Monsieur Hervé Lillo, Expert-comptable, né le 19 novembre 1932 à Hussein Dey (Algérie), demeurant professionnellement 186, Val Sainte Croix L-1370 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Monsieur G. Malhomme
L'Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2007016394/7020/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA05130. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Praine Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 80.417.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 8 janvier 2007 que:

- Les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean Thomas Sauer Wein et Fabio Carlo Francesco Gaggini n'ont pas été renouvelés.

- Monsieur Umberto Saini-Fasanotti, demeurant 16, Via dei Somazzi, CH-6932 Lugano-Breganzona et Monsieur Massimiliano Saini-Fasanotti, demeurant 16, Via dei Somazzi, CH-6932 Lugano-Breganzona ont été réélus administrateurs. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

- Monsieur Umberto Saini-Fasanotti a également été réélu président du Conseil d'Administration pour la même durée.

- Monsieur Stefano Speroni, Avocat né le 8 juin 1962 à Milan, demeurant Via Fratelli Salba 4, I-20122 Milan a été élu administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

- Le siège de la société a été transféré de son adresse actuelle au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007016408/6312/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04732. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

I.C. Trading S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 320, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 33.878.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 11 janvier 2007

L'associé unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société de L-1940 Luxembourg, 320, route de Longwy, Grand-Duché de Luxembourg, à L-1440 Luxembourg, 28B, route d'Arlon, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007016405/3665/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05470. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Ausema Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 45.182.

—
EXTRAIT

Les administrateurs, Monsieur Marc Schintgen, Madame Ingrid Hoolants, la société KITZ S.A. et la société ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. ont remis leur démission avec effet au 28 décembre 2006.

Le commissaire aux comptes, la société ALPHA EXPERT S.A., a également remis sa démission avec effet au 28 décembre 2006.

Le contrat de domiciliation, et en conséquence le siège social de la société (1, rue Goethe à L-1637 Luxembourg), ont été dénoncés à cette même date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007016412/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03223. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070008683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pearson Luxembourg Holdings S.e.N.C., Société en nom collectif,

(anc. Pearson Luxembourg N° 1 and Pearson Luxembourg N° 2 S.e.N.C.).

Capital social: USD 1.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.203.

Première version coordonnée des statuts au 20 décembre 2006.

Les statuts coordonnés de la Société au 20 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007016449/2134/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00519. - Reçu 28 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070008945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Rubis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 58.499.

Le bilan au 22 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007016450/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02795. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070008465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Société Européenne de Services et de Courtage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 86.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007016452/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2007, réf. LSO-CA03710. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(070008489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pearson Luxembourg Holdings S.e.N.C., Société en nom collectif,

(anc. Pearson Luxembourg N° 1 and Pearson Luxembourg N° 2 S.e.N.C.).

Capital social: USD 1.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.203.

Seconde version coordonnée des statuts au 20 décembre 2006.

Les statuts coordonnés de la Société au 20 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007016454/2134/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00517. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Fortis Insurance Belgium Investment Company, Société Anonyme,

(anc. FB Invest S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.001.

L'an deux mille six, le quinze décembre,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FB INVEST S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 111.001, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C, numéro 1186 du 10 novembre 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur William Van Impe, Président, demeurant à Kerksen (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Chris De Bruyn, administrateur, demeurant à Termonde (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Van Den Meers-Schaut, administrateur, demeurant à Denderleeuw (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Changement de la dénomination sociale de la société de FB INVEST S.A., en FORTIS INSURANCE BELGIUM INVESTMENT COMPANY et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Modification de la clôture du premier exercice social.

3) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cent mille euros (200.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) à trois cent vingt-cinq mille euros (325.000,- EUR) par la création et l'émission de huit mille (8.000) actions sans valeur nominale, à libérer intégralement moyennant versement en espèces.

4) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. Qu'il résulte de cette liste de présence que les cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société de FB INVEST S.A. en FORTIS INSURANCE BELGIUM INVESTMENT COMPANY et de modifier par conséquent l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions de la Société ci-après créées, une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de FORTIS INSURANCE BELGIUM INVESTMENT COMPANY (la «Société»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de clôturer le premier exercice social le 31 décembre 2006.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent mille euros (200.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) à trois cent vingt-cinq mille euros (325.000,- EUR) par la création et l'émission de huit mille (8.000) actions sans valeur nominale.

Souscription - Libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les huit mille (8.000) actions nouvellement émises ont été entièrement souscrites par FORTIS INSURANCE BELGIUM, avec siège social au 53, boulevard E. Jacqmain, B-1000 Bruxelles,

représentée par Monsieur William Van Impe, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé du 8 décembre 2006, laquelle procuration est annexée au présent acte.

Les nouvelles actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui in-comblent à la société en raison du présent acte, sont évalués à approxima-vivement 3.400,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: W. Van Impe, C. De Bruyn, L. Van Den Meerschaut, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 99, case 4. — Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007016689/212/74.

(070009439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Luki 83 Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 61.256.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour LUKI 83 HOLDING A.G.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016461/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01756. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Luki 83 Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 61.256.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour LUKI 83 HOLDING A.G.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.
Signature

Référence de publication: 2007016462/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01757. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Aiggre Dutch Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 123.438.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-seventh day of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

AIG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., a company organized and incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht,

here represented by Mr Vivian Walry, Attorney at law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on December 13, 2006.

The said proxy, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name AIGGRE DUTCH HOLDING II, S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant

security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

In case of plurality of partners, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of at least one class A manager and one class B manager. The managers will be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The managers need not to be partners.

7.2. The managers may be dismissed ad nutum.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by one class A manager and one class B manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented with among them at least one B manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one A manager and one B manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. The Company may indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right or indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

IV. General Meetings of Partners

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2007.

Subscription - payment

Thereupon, AIG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., prenamed and represented as stated here-above, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 500 (five hundred) shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.- EUR.

Resolutions of the Sole Partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Managers A:

- Mark Torbick, lawyer, born in Thionville, France on February 24, 1977, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and

- Jean-Baptiste Brekelmans, lawyer, born in Breda, The Netherlands on July 19, 1960, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

Managers B:

- Martin Schwarzburg, accountant, born in Dessau, Germany on October 11, 1971, having his professional address at level 1, Plantation Place South 60, Great Tower Street, London EC3R 5AZ, U.K.; and

- Brenda Monaghan, Asset Manager, born in Dublin, on August 1, 1966, having her professional address at level 1, Plantation Place South 60, Great Tower Street, London EC3R 5AZ, U.K.

2. The registered office of the Company is set in L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-septième jour du mois de décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

AIG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., une société de droit Luxembourgeois, ayant son siège social à 10B, Z.I. Bourmicht, 8070 Bertrange;

ici représentée par Vivian Walry, avocat, résidant à Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée le 13 décembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AIGGRE DUTCH HOLDING II, S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites de la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée ayant entre eux au moins un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

11.2. La Société peut indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est administrateur ou fondé du pouvoir de la Société ou, à la requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits.

IV. Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

AIG EUROPEAN REAL ESTATE, S.à r.l., représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 500 (cinq cents) parts sociales par versement en espèces, de sorte

que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- Mark Torbick, jurist, né le 24 février 1977 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

- Jean-Baptiste Brekelmans, juriste, né le 19 juillet 1960 à Breda, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

Gérants B:

- Martin Schwarzburg, accountant, né le 11 octobre 1971 à Dassau, Allemagne, ayant son adresse professionnelle à level 1, Plantation Place South 60, Great Tower Street, London EC3R 5AZ, U.K.;

- Brenda Monaghan, asset manager, née le 1^{er} août 1966 à Dublin, ayant son adresse professionnelle à level 1, Plantation Place South 60, Great Tower Street, London EC3R 5AZ, U.K.

2. Le siège social de la Société est établi à L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Walry, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 décembre 2006, vol. 440, fol. 55, case 11. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007016837/242/410.

(070009309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Technicalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 36.400.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007016463/1161/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00311. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Luki 83 Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 61.256.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour LUKI 83 HOLDING A.G.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016464/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01758. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Ongame Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.392.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on December fourteenth,

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

- JVH INVEST AB, a Swedish company with registered office at C/O HÖRNELL, Sturegatan 17B, S-752 23 Uppsala, Sweden;

hereby represented by Nadine Gloesener, residing in Vichten, Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 29th, 2006.

The appearing parties acting in their capacity as shareholders of the Company have requested the undersigned notary to document the following:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of ONGAME LUXEMBOURG S.A. having its registered office at L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, organisation no. B 113.392 (the «Company») incorporated pursuant deed received on November 16th, 2005 before Notaire Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C no. 712 on April 7th, 2006, and Articles of Association not yet amended.

II.- That the Company has a share capital of thirty one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by one thousand (1000) shares of a par value of thirty one Euros (31.- EUR), fully paid up.

III.- That the appearing party, being the sole shareholder of the Company since November 27th, 2006, declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

IV.- That the appearing party as sole shareholder of the Company declares explicitly to proceed with the immediate liquidation and dissolution of the Company.

V.- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus terminated without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if they had always been their own.

VI.- That as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the directors for the carrying out of their mandate up to the date of this deed and the Company is dissolved.

VII.- That the shareholders' register of the dissolved Company is cancelled.

VIII.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on the request of above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quatorze décembre,

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

- JVH INVEST AB, une société de droit suédois, avec numéro d'organisation 556678-9763, avec siège social au C/O HÖRNELL, Sturegatan 17B, S-752 23 Uppsala, Suède;

Représentée aux fins des présentes par Nadine Gloesener, demeurant à Vichten, Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 novembre 2006,

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Le comparant est le seul associé de la société anonyme ONGAME LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, avec numéro d'organisation B 113.392 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le Notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 712 du 7 avril 2006, et les statuts n'ayant pas encore été modifiés.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un Euros (31,- EUR) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société depuis le 27 novembre 2006, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- Que le comparant, en sa qualité d'associé unique de la Société, déclare expressément procéder à la liquidation et la dissolution de la Société.

V.- Que le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers, du fait que les comparants répondent personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les leurs.

VI.- Que par suite de cette liquidation, décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte et que la Société est dissoute.

VII.- Qu'il est procédé à la destruction du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Don't acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: N. Gloesener, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, vol. 156S, fol. 81, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007016719/211/81.

(070009261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Micro Location System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 43.231.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007016471/1161/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05366. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Micro Location System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 43.231.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007016474/1161/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05365. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Micro Location System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 43.231.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007016476/1161/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05370. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Micro Location System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 43.231.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007016478/1161/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05372. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Subcart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.770.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Michel

Director

Référence de publication: 2007016481/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05488. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Müller Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6477 Echternach, 37, rue des Remparts.
R.C.S. Luxembourg B 80.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016497/643/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04062. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Edicom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 84.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016499/643/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04022. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Sybillé S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 37.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016520/4047/11.

(070008688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

FIRST LuxCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 123.453.

STATUTES

In the year two thousand and six, on twenty-ninth of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FIRST TOP LuxCo, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.509, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Mrs. Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 27 December 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of FIRST LuxCo 2, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any two managers.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by FIRST TOP LuxCo, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Michel Van Krimpen, Companies' director, born on 19 February 1968 in Rotterdam, The Netherlands, residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Jaakko Holkeri, Manager, born on December 11, 1946 in Toijala, residing at P.O. Box 554, 33101 Tampere, Finland.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

FIRST TOP LuxCo, une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.509, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 décembre 2006.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de FIRST LuxCo 2, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par FIRST TOP LuxCo, prénommée.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolution de l'associé unique

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Michel Van Krimpen, administrateur de sociétés, né le 19 février 1968 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Jaakko Holkeri, Gérant, né le 11 décembre 1946 à Toijala, demeurant à P.O. Box 554, 33101 Tampere, Finlande.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2007, vol. 909, fol. 72, case 8. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Belvaux, le 8 janvier 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007016824/239/336.

(070009487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Holzhauser Haustechnik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, Z.I. Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 95.371.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend sechs, den zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach,

Ist erschienen:

Herr Wolfgang Holzauer, Kaufmann, wohnhaft in D-66663 Merzig, Stefansbergstrasse 29,
hier vertreten durch Frau Sandra Krings, Steuerberaterin, beruflich ansässig in Luxemburg, 4, rue Henri Schnadt,
aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 18. Dezember 2006,

welche Vollmacht von der Komparentin und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vor erwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchte seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, der alleinige Aktionär der Gesellschaft HOLZHAUER HAUSTECHNIK S.A. ist, mit Sitz in L-4485 Soleuvre, Z.I. Um Woeller, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 95.371.

II.- Dass die Gesellschaft HOLZHAUER HAUSTECHNIK S.A. gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Alex Weber, mit dem Amtssitz zu Niederkerschen, am 22. Mai 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 984 vom 24. September 2003, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Alex Weber, am 13. August 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 984 vom 24. September 2003,

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 22. September 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2216 vom 27. November 2006.

III.- Dass das Gesellschaftskapital der Gesellschaft HOLZHAUER HAUSTECHNIK S.A. sich auf einunddreissig tausend Euros (EUR 31.000,-), beläuft, eingeteilt in ein tausend Aktien (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einunddreissig Euros (EUR 31,-).

IV.- Dass der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Eigentümer aller Aktien den Entschluss gefasst hat die vorgenannte Gesellschaft HOLZHAUER HAUSTECHNIK S.A. aufzulösen.

V.- Dass der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, alle Aktiva und Passiva der aufgelösten Gesellschaft zum Buchwert übernommen hat, und dass die Liquidation der Gesellschaft, ab diesem Tage, abgeschlossen ist, unbeschadet der Tatsache, dass der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, ohnehin persönlich und für sämtliche Verbindlichkeiten der aufgelösten Gesellschaft haftet.

VI.- Dass dem Verwaltungsrat sowie dem Kommissar der Gesellschaft für die Ausübung ihrer Mandate bis zum heutigen Tage volle Entlastung erteilt wird.

VII.- Dass besagte Gesellschaft keine Immobilien besitzt.

VIII.- Dass die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während fünf (5) Jahren am Gesellschaftssitz aufbewahrt werden.

Nach diesen Vorbemerkungen, hat der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht, festzustellen, dass die besagte Gesellschaft HOLZHAUER HAUSTECHNIK S.A. von Rechtswegen aufgelöst ist, und dass der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, Eigentümer aller Aktien der Gesellschaft, mit allen Aktiva und Passiva der besagten Gesellschaft, ausgestattet ist.

Und demgemäss hat der Komparent, vertreten wie vorerwähnt, die verbleibenden Aktien dem unterzeichneten Notar vorgelegt, welche in Gegenwart des instrumentierenden Notars annulliert wurden.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Krings, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2006, vol. 362, fol. 98, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 12. Januar 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007016706/201/57.

(070009447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Hanwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.671.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HANWELL S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 17 septembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 899 du 27 novembre 1999, dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Helena Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 6 alinéa 1^{er} des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1^{er}.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2007.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, H. Di Vito, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 décembre 2006, REM 2006 299. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007016668/5770/56.

(070009270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Irus Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.972.

In the year two thousand and six, on the sixth of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned, NEINVER S.A., a joint stock company (Sociedad Anónima), having its registered office in Madrid (Spain) C/ Francisca Delgado 11, 5 ° and registered with the Mercantile Registry of Madrid (Spain) in tome 5270, Section 8, folio 210, sheet number M-93606, (the «Sole Shareholder»),

in its capacity as Sole Shareholder of IRUS HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies pending, and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 12 October 2006 by the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the «Company») and whose articles of incorporation (the «Articles») have not been amended since the incorporation,

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 7 of the Articles and to insert a third paragraph in article 7 of the Articles which shall read as follows:

« Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable by application of the requirements of article 7.3 below.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law and article 7.3 below.

7.3 The shares in the company must not be held by (i) more than 30 persons or (ii) natural persons.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné, NEINVER S.A., une société par actions (Sociedad Anónima), ayant son siège social à Madrid (Espagne) C/ Francisca Delgado 11, 5 ° et inscrite auprès Mercantile Registry of Madrid (Espagne) dans tome 5270, section 8, folio 210, page M-93606, («Associé Unique»),

en qualité d'Associé Unique de la société IRUS HOLDING LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg est en cours, et constituée en vertu d'un acte reçu le 12 octobre 2006 par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société») et dont les statuts (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société,

adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Régis Galiotto, juriste, domicilié à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 7 des Statuts et d'insérer un troisième paragraphe dans l'article 7 des Statuts, lequel a désormais la teneur suivante:

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 7.3 ci-dessous.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi et l'article 7.3 ci-dessous.

7.3 Les Parts Sociales de la Société ne peuvent pas être détenues par (i) plus de 30 personnes ou (ii) des personnes physiques.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinq cents Euros (1.500,- Euros).

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 74, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007016648/211/85.

(070009282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Interactive Technology Data S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 51.357.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour INTERACTIVE TECHNOLOGY DATA S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016466/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01763. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Micro Location System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 43.231.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007016468/1161/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05360. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

EURODITEC Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 73.424.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour EURODITEC HOLDING A.G.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016469/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01766. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Cosmopolitan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.804.

Publication Mémorial C numéro 75 du 18 février 1991 pages 3582-3584.

Constituée le 27 août 1990 par-devant M^e Martine Weinandy.

Le bilan au 31 décembre 1998, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COSMOPOLITAN HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016257/2088/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00160. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Cosmopolitan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 10, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.804.

Publication Mémorial C numéro 75 du 18 février 1991 pages 3582-3584.

Constituée le 27 août 1990 par-devant M^e Martine Weinandy.

Le bilan au 31 décembre 1999, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COSMOPOLITAN HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007016260/2088/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Bergen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 67.157.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 18 décembre 2006

L'assemblée prend acte des démissions de Messieurs Michal Wittmann, Klaus Krumnau et Elio Foglia de leur fonction d'administrateur et nomme, avec effet immédiat, pour la durée restant à courir des administrateurs démissionnaires.

- Monsieur Patrick Rochas, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Madame Catherine Calvi, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Mademoiselle Emilie Gengler, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

De même l'Assemblée prend acte de la démission du Commissaire, la société AUDITAS S.A. et nomme avec effet immédiat, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, la société anonyme MAZARS, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social de la société du 3, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007016403/636/27.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05771. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Lion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.708.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 18 décembre 2006

L'assemblée prend acte des démissions de Messieurs Michal Wittmann, Klaus Krumnau et Madame Sylvie Abtal-Cola de leur fonction d'administrateur et nomme, avec effet immédiat, pour la durée restant à courir des administrateurs démissionnaires.

- Monsieur Patrick Rochas, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Madame Catherine Calvi, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg;

- Mademoiselle Emilie Gengler, employée privée, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

De même l'Assemblée prend acte de la démission du Commissaire, la société UHY FIBETRUST S.à r.l. et nomme avec effet immédiat, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, la société anonyme MAZARS, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social de la société du 3, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007016398/636/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05776. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070008808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2007.
